

<b>201</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS EN EUROS**

DENOMINATION : *VICTIM SUPPORT EUROPE*

Forme juridique : *Association internationale sans but lucratif*

Adresse : *RUE DE LA LOI* N° : *235* Boîte : *27*

Code postal : *1040* Commune : *Etterbeek*

Pays : *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles francophone*

Adresse Internet \* :

Numéro d'entreprise *BE 0828.549.254*

DATE *26 / 05 / 2020* du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\*\* du *27 / 08 / 2020*

et relatifs à l'exercice couvrant la période du *01 / 01 / 2019* au *31 / 12 / 2019*

Exercice précédent du *01 / 01 / 2018* au *31 / 12 / 2018*

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~\*\*\* identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

*HELGARD VAN HÜLLEN*  
*Weberstrasse 16, 55130 Mainz, Allemagne*

*Vice-président du Conseil d'Administration*  
*17/05/2014 -*

*João LAZARO*  
*JOSE ESTÊVAO 135/boîte A, 1150-20 LISBOA, Portugal*

*Président du Conseil d'Administration*  
*10/11/2015 -*

*LIVIJA PLANCIC*  
*Ljudevita Posavskog 14, 21000 SPLIT, Croatie*

*Administrateur*  
*10/11/2015 -*

*Gabor VEISZ*  
*Szt.Istvan krt. 1, 1055 Budapest, Hongrie*

*Administrateur*  
*19/05/2017 -*

*Leena-Kaisa ABERG*  
*Maistraatinportti 4 boîte A, 00240 HELSINKI, Finlande*

*Administrateur*  
*19/05/2018 -*

*Richard OLSZEWSKI*  
*avenue Parmentier 27, 75011 PARIS, Belgique*

*Vice-président du Conseil d'Administration*  
*19/08/2018 -*

Documents joints aux présents comptes annuels : *Rapport des commissaires*

Nombre total de pages déposées: *20* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet : *5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.3, 5.4, 5.6, 5.7, 6*

*Signature*  
*(nom et qualité)*

*Signature*  
*(nom et qualité)*

\* Mention facultative.

\*\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

\*\*\* Biffer la mention inutile.

*LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)*

*Tobias KORTNER  
Nussdorferstrasse 67, 1090 Wien, Autriche*

*Administrateur  
19/05/2018 -*

*Olga KOSTINA  
Bolshoi Vlasievsky 14, 119002 Moscow, Russie*

*Administrateur  
19/05/2018 -*

*Géraldine HANNA  
2, Albany House, Great Victoria st 73-75, BT2 7AF Belfast, Royaume-Uni*

*Administrateur  
19/05/2018 -*

*CROWE HORWATH CALLENS PIRENNE AND Co SPRL  
N°: BE 0427.897.088  
Jan Van Rijswijcklaan 10, 2018 Antwerpen, Belgique  
N° de membre: B00003*

*Commissaire  
15/05/2015 -*

*Représenté(es) par:*

*Ken SNOEKS  
Jan Van Rijswijcklaan 10, 2018 Antwerpen, Belgique*

### MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives :

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission :

- A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<i>RM AND PARTNERS</i> <i>N°: BE 0883.537.069</i> <i>RUE DE PONDIRE 23, 5590 CINEY, Belgique</i>  <i>Représenté(es) par:</i>  <i>REGINE MERCIER</i> <i>(COMPTABLE FISCALISTE IPCF)</i> <i>RUE DE PONDIRE 23, 5590 CINEY,</i>	  <i>70281045</i>       <i>105096</i>	  <i>B</i>     

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		20/28	5.906	6.126
<b>Frais d'établissement</b> .....		20	.....	.....
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	5.1.1	21	.....	.....
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	5.1.2	22/27	970	1.190
Terrains et constructions .....		22	.....	.....
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		22/91	.....	.....
Autres .....		22/92	.....	.....
Installations, machines et outillage .....		23	.....	.....
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		231	.....	.....
Autres .....		232	.....	.....
Mobilier et matériel roulant .....		24	970	1.190
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		241	970	1.190
Autres .....		242	.....	.....
Location-financement et droits similaires .....		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles .....		26	.....	.....
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		261	.....	.....
Autres .....		262	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	.....	.....
	5.1.3/			
<b>Immobilisations financières</b> .....	5.2.1	28	4.936	4.936
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	1.004.856	537.086
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	.....	.....
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	.....	.....
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		2915	.....	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	.....	.....
Stocks .....		30/36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution .....		37	.....	.....
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	219.693	267.541
Créances commerciales .....		40	92.350	137.582
Autres créances .....		41	127.343	129.959
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		415	.....	.....
<b>Placements de trésorerie</b> .....	5.2.1	50/53	.....	.....
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	785.163	269.545
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	.....	.....
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	1.010.762	543.212

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b> .....		10/15	287.709	302.071
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b> .....		10	38.026	38.026
Patrimoine de départ .....		100	38.026	38.026
Moyens permanents .....		101	.....	.....
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	.....	.....
<b>Fonds affectés</b> .....	5.3	13	.....	.....
<b>Résultat positif (négatif) reporté</b> .....		14	249.683	264.045
<b>Subsides en capital</b> .....		15	.....	.....
<b>PROVISIONS</b> .....	5.3	16	.....	.....
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	.....	.....
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b> .....		168	.....	.....
<b>DETTES</b> .....		17/49	723.053	241.141
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	5.4	17	.....	.....
Dettes financières .....		170/4	.....	.....
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172/3	.....	.....
Autres emprunts .....		174/0	.....	.....
Dettes commerciales .....		175	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		176	.....	.....
Autres dettes .....		179	.....	.....
Productives d'intérêts .....		1790	.....	.....
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		1791	.....	.....
Cautionnements reçus en numéraire .....		1792	.....	.....
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	5.4	42/48	120.632	109.431
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	.....	.....
Dettes financières .....		43	.....	.....
Etablissements de crédit .....		430/8	.....	.....
Autres emprunts .....		439	.....	.....
Dettes commerciales .....		44	69.335	77.888
Fournisseurs .....		440/4	69.335	77.888
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		46	.....	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	51.235	31.481
Impôts .....		450/3	.....	.....
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	51.235	31.481
Dettes diverses .....		48	62	62
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire .....		480/8	62	62
Autres dettes productives d'intérêts .....		4890	.....	.....
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		4891	.....	.....
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	602.421	131.710
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	1.010.762	543.212

## COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation .....(+)/(-)		9900	443.336	410.947
Ventes et prestations* .....		70/74	.....	.....
Chiffre d'affaires* .....		70	.....	.....
Cotisations, dons, legs et subsides* .....(+)/(-)		73	.....	.....
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers* .....(+)/(-)		60/61	.....	.....
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	5.5	62	455.475	348.428
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	932	695
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4	.....	.....
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)		635/8	.....	.....
Autres charges d'exploitation .....		640/8	797	15
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....(-)		649	.....	.....
<b>Résultat positif (négatif) d'exploitation .....(+)/(-)</b>		9901	-13.868	61.809
<b>Produits financiers</b> .....	5.5	75	5.455	156
<b>Charges financières</b> .....(+)/(-)	5.5	65	6.855	675
<b>Résultat positif (négatif) courant .....(+)/(-)</b>		9902	-15.268	61.290
<b>Produits exceptionnels</b> .....		76	1.070	651
<b>Charges exceptionnelles</b> .....(+)/(-)		66	164	2.529
<b>Résultat positif (négatif) de l'exercice .....(+)/(-)</b>		9904	-14.362	59.412

\* Mention facultative.

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (négatif) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	249.683	264.045
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	9905	-14.362	59.412
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté .....(+)/(-)	14P	264.045	204.633
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2	.....	.....
sur les fonds de l'association ou de la fondation .....	791	.....	.....
sur les fonds affectés .....	792	.....	.....
<b>Affectations aux fonds affectés</b> .....	692	.....	.....
<b>Résultat positif (négatif) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	249.683	264.045

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.386
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8169	712	
Cessions et désaffectations .....	8179	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8189	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8199	6.098	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8219	.....	
Acquises de tiers .....	8229	.....	
Annulées .....	8239	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8249	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8259	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.196
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8279	932	
Repris .....	8289	.....	
Acquis de tiers .....	8299	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8309	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8319	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8329	5.128	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22/27)	970	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b> .....	8349	970	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8395P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	4.936
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8365	.....	
Cessions et retraits .....	8375	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8385	.....	
Autres mutations .....(+)/(-)	8386	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8395	4.936	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8455P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8415	.....	
Acquises de tiers .....	8425	.....	
Annulées .....	8435	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8445	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8455	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8525P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8475	.....	
Reprises .....	8485	.....	
Acquises de tiers .....	8495	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8505	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8515	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8525	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8555P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)	8545	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8555	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(28)	4.936	

**RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9086	8	7
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	8,0	5,3
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9088	14.235	9.541
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	343.232	284.421
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	71.797	54.858
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622	.....	.....
Autres frais de personnel .....(+)/(-)	623	40.446	9.149
Pensions de retraite et de survie .....	624	.....	.....
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
Intérêts intercalaires portés à l'actif .....	6503	.....	.....
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances .....	653	.....	.....
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) .....(+)/(-)	656	.....	.....

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation de l'Association

Le Conseil d'Administration notifie par la présente l'ensemble des règles d'évaluation qui gouvernent la gestion comptable de l'association et expliquent les valeurs de son patrimoine présentées dans le bilan.

En sa séance du 9 mars 2016 le Conseil d'Administration de l'association a modifié comme suit les règles d'évaluation arrêtée en date du 4 septembre 2012 :

### ACTIF DU BILAN

#### I. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Valeur d'entrée en comptabilité

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

#### II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'entrée en comptabilité

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition exception faite de tous sites internet qui sont considérés comme outils de production principal.

Ne sont pas considérés comme des immobilisations incorporelles, les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 2000 euros HTVA, la prise en charge totale se faisant alors l'année de l'acquisition.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire à partir de leur année d'acquisition sur une période de cinq ans.

### III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### Valeur d'entrée en comptabilité

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Ne sont pas considérés comme des immobilisations corporelles, les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 2000 euros HTVA, la prise en charge totale se faisant alors l'année de l'acquisition.

#### Amortissements

Suivant la nature des immobilisations corporelles, le Conseil d'Administration a décidé de la méthode d'amortissement et du taux annuel applicable. Cependant, il se réserve le droit de modifier les taux applicables dans des cas d'exception dûment justifiés.

#### A. Terrains et constructions

L'association n'est pas propriétaire des bâtiments qu'elle occupe.

#### B. Mobilier

" Mobilier : amortissements linéaire sur une période de 3 ans

" Matériel informatique : amortissements linéaire sur une période de 3 ans

" Matériel de bureau : amortissements linéaire sur une période de 3 ans

#### C. Amortissements exceptionnels ou complémentaires

Le cas échéant, le Conseil d'Administration décide s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire au compte d'amortissements des immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

#### IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations dans des sociétés liées ou non liées, et les créances sur des entités liées et non liées sont valorisées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

#### V. CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an, commerciales ou financières, sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée sur ces créances lorsque leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

#### VI. STOCKS

L'association ne détient pas de stocks.

#### VII. CREANCES A UN AN AU PLUS

##### Créances commerciales

Les créances à un an au plus sur les clients sont évaluées à leur valeur nominale. .

Des réductions de valeur sont actées sur les créances dès que leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

On considère que c'est automatiquement le cas pour les créances de faible valeur (maximum 20 €), vieilles de plus d'un an, après avoir envoyé trois rappels sans obtenir de réponse et pour lesquelles le coût de la procédure judiciaire dépasserait le montant de la créance.

## Subsides à recevoir

Les subsides sont enregistrés en Autres créances au bilan dès qu'ils ont un caractère certain, c'est-à-dire dès la réception du courrier d'octroi de la part du pouvoir subsidiant, confirmant l'obtention et les modalités de la liquidation du subside, ou dès qu'ils sont justifiés par une pièce probante.

## VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les actions et parts, les titres à revenu fixe, ainsi que les dépôts à terme et autres placements de plus et de moins d'un an, sont valorisées à leur prix d'acquisition.

Des réductions de valeur sont opérées sur les placements de trésorerie lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

## IX. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont valorisées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont opérées sur dito lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

## X. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les comptes de régularisation de l'actif du bilan comprennent les charges à reporter et les produits acquis et sont comptabilisés :

- soit aux montants nominaux des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants,
- soit aux montants des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

Se retrouvent notamment dans les comptes de régularisation en tant que charges à reporter les proratas de primes d'assurances non consommées, pour leur valeur nominale.

PASSIF DU BILAN

I. FONDS AFFECTES

Les fonds affectés sont constitués par l'A.G., sur proposition du Conseil d'Administration, au départ du résultat positif de l'exercice non affecté en résultat reporté, pour acter de manière formelle l'intention de les utiliser à des projets identifiés.

II. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine, de manière individualisée, les provisions à constituer en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi qui s'imposent.

Ces provisions peuvent notamment concerner :

- les litiges en cours
- les charges fiscales et sociales (licenciements, TVA, ...)
- d'autres risques identifiés et précis.

Elles font l'objet de reprises en fin d'exercice, dans la mesure où elles excèdent une appréciation actualisée des risques et charges en considération desquels elles ont été constituées.

III. DETTES A PLUS D'UN AN

Les emprunts et dettes à plus d'un an sont comptabilisés à leur valeur nominale.

IV. DETTES A UN AN AU PLUS

Les emprunts et dettes à un an au plus sont comptabilisés à leur valeur nominale.

V. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation du passif du bilan comprennent les charges à imputer et les produits à reporter, et sont comptabilisés :

- soit aux montants des charges qui affèrent à l'exercice mais ne sont pas encore payées ou facturées,
- soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou encaissés mais afférant à l'exercice suivant.

Se retrouvent notamment dans les comptes de régularisation en tant que charges à imputer les subsides à rétrocéder sur une activité de coproduction.

Se retrouvent notamment dans les comptes de régularisation en tant que produits à reporter les abonnements vendus durant l'exercice mais qui ne seront utilisés qu'au cours des exercices suivants (OU : les cotisations déjà encaissées relatives à l'exercice suivant) (OU : les subsides excédentaires - c-à-d non consommés durant l'exercice sur base des dépenses justifiées - provenant d'un contrat-cadre portant sur plusieurs années).



## AUDIT CERTIFICATE

**Addressed to: VICTIM SUPPORT EUROPE AISBL**  
**Established rue de la Loi 235, box 27 – 1040 Brussels – Belgium**

**Project: Operating Grant 2019 - "Strengthening the rights and services for people affected by crime in Europe"**  
**Agreement Number: JUST-NETW-2018/JUST-JACC-NETW-OG-2018**  
**Specific Agreement: 847307-VSE-2019**

**Reporting period: 1 January - 31 December 2019**

We, Callens, Pirenne & C° established in *Jan Van Rijswijcklaan 10, 2018 Antwerp*, represented for signature of this audit certificate by Ken Snoeks, external auditor, hereby certify that:

1. We have conducted an audit relating to the cost declared in the Financial Statement of Victim Support Europe AISBL (the 'partner'), to which this audit certificate is attached, and which is to be presented to the Commission under the Grant Agreement "Operating Grant 2019 - "Strengthening the rights and services for people affected by crime in Europe", agreement Number JUST-NETW-2018/JUST-JACC-NETW-GO-2018 for the following accounting year 1.1.2019 till 31.12.2019.
2. We confirm that our audit was carried out in accordance with generally accepted auditing standards in compliance with ethical rules and on the basis of the provisions of the Framework Partnership Agreement and Specific Agreement and its Annexes (and in particular the audit methodology described in Annex 4 to the Specific Agreement).
3. The Financial Statement was examined and all necessary tests of the supporting documentation and accounting records deemed necessary were carried out in order to obtain reasonable assurance that, in our opinion and on basis of our audit:

Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises / Belgische Wirtschaftsprüfer  
Erkend voor Financiële Instellingen / Agréé pour les Institutions Financières / Für Finanzinstitute anerkannt  
Erkend door de Controledienst voor de Ziekenfondsen / Agréé par l'Office de contrôle des mutualités / Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

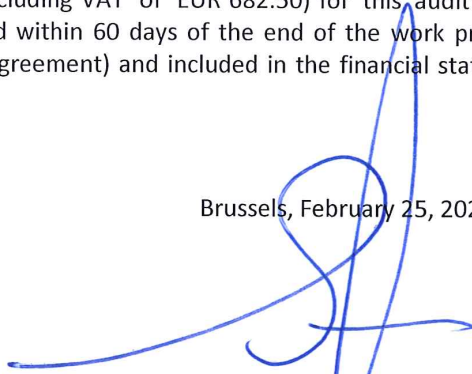
Audit / Tax / Corporate Finance / Risk / Accounting / IT Audit  
Antwerp / Brussels / Hasselt / Kortrijk / Namur / Verviers / Luxembourg (L) / Berlin (G) / Lille (F)

Ondernemingsnummer BTW / Numéro d'Entreprise TVA BE 0427.897.088  
IBAN: BE92 3200 0214 8723 / BIC: BBRUBEBB

- total costs of EUR 501,732.14 (five hundred and one thousand seven hundred thirty-two euros and fourteen cents) are eligible, i.e.:
  - actual;
  - determined in accordance with the partner's accounting principles;
  - incurred during the period referred to in Article 3 of the Specific Agreement;
  - recorded in the partner's accounts (at the date of this audit certificate);
  - comply with the specific eligibility rules in Article 5.2 of the Specific Agreement;
  - do not contain costs that are ineligible under Article 5.4 of the Specific Agreement, in particular:
    - costs relating to return on capital;
    - debt and debt service charges;
    - provisions for future losses or debts;
    - interest owed;
    - doubtful debts;
    - currency exchange losses;
    - bank costs charged by the partner's bank for transfers from the Commission;
    - excessive or reckless expenditure;
    - deductible VAT;
    - VAT incurred by a public body acting as a public authority;
    - costs incurred during suspension of the implementation of the work programme;
    - in-kind contributions provided by third parties;
    - costs declared under other EU or Euratom grants (including those awarded by a Member State and financed by the EU or Euratom budget or awarded by bodies other than the Commission for the purpose of implementing the EU or Euratom budget); in particular, if the partner is already receiving an action grant financed by the EU or Euratom budget in the same period;
    - costs incurred for permanent staff of a national administration, for activities that are part of its normal activities (i.e. not undertaken only because of the grant);
    - costs incurred for staff or representatives of EU institutions, bodies or agencies;
    - costs for activities that do not take place in one of the eligible countries specified in the call for proposals (unless approved by the Commission);
  - total receipts of EUR 0 (zero) have been declared under Article 10.3.3 of the Framework Partnership Agreement and

- the partner's accounting procedures are in compliance with the accounting rules of the state in which it is established and permit direct reconciliation of the costs incurred for the implementation of the work programme covered by the EU grant with the overall statement of accounts relating to its overall activity.
4. Our company Callens, Pirenne & C°, official Belgium register BE 0427.897.088, is an external auditor authorised by the Belgian Institute of Registered Auditors ("Institut des Réviseurs d'Entreprise" number B00003) qualified to deliver this Audit Certificate.
  5. The partner paid a price of EUR 3,932.50 (three thousand nine hundred and thirty-two euros and fifty cents) (including VAT of EUR 682.50) for this audit certificate. These costs are eligible (i.e. incurred within 60 days of the end of the work programme referred to in Article 3 of the Specific Agreement) and included in the financial statement.

Brussels, February 25, 2020



Callens, Pirenne & C°  
External auditor  
Represented by Ken Snoeks

Specific Agreement number: 847307 — VSE-2019 — JUST-NETW-OG-2018

EU Model Grant Agreements: JUST/REC Operating grants SGA: V2.0 – 24.02.2020

FINANCIAL STATEMENT FOR PARTNER Victim Support Europe FOR THE REPORTING PERIOD 01/01/2019 – 31/12/2019

Cost form	Eligible costs (per budget category)				Receipts			EU contribution			
	A. Personnel costs	B. Costs of subcontracting	[C. Costs of financial support]	D. Other costs	Total costs	Income generated by work programme	Financial contributions given by third parties to the partner	Total receipts	Reimbursement rate %	Maximum EU contribution	Requested EU contribution
	A.1 Employees (or equivalent) A.2 Natural persons under direct contract and seconded persons		[C.1 Financial support] [C.2 Prizes]	D.1 Travel D.2 Equipment D.3 Other goods and services							
	Actual	Actual	Actual	Actual							
	a	b	[c]	d	e = a + b + [c] + d	f	g	h = f + g	i	j = e * i	k
VSE	320,381.49	8,200.00	n/a	173,150.65	501,732.14	0	0	0	80	401,385.71	401,385.71

 **Crowe**  
**Callens, Pirene & C°**

Certified Auditors  
Independent member of Crowe Global

**For identification purposes only**